

20190520_DL_05

OBJET : Avenant n°4 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur la phase 1 de déploiement FttH

Date de convocation :
14 mai 2019

Date de séance :
20 mai 2019

Date d'affichage :
6 juin 2019

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :
Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Olivier JARDE, Philippe COCQ

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe VARLET
Florence RODINGER a donné son pouvoir à Laurent PARSIS

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau ;
- Vu la convention précisant les conditions de participation du Département de la Somme au financement du déploiement de la technologie FTTH en date du 16 juillet 2014 et ses avenants ;
- Vu le projet d'avenant n°4 à la présente convention,

Considérant la nécessité de préciser la participation annuelle du Département s'élevant à 500 000€ pour la réalisation de cette opération d'investissement en 2019, mais également de prolonger la durée initiale de cette convention de 3 ans, tenant compte du financement des raccordements des usagers finaux au FttH.

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet d'avenant n°4 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer le présent avenant.

ARTICLE 3 – Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.